

vénérable par son grand âge mais c'était aussi un homme sage et prudent et il connaissait la langue grecque. Léon fit accompagner Nersès et ce dernier par un des ministres intimes de sa cour, le baron Paul.

Nous n'avons pas l'intention de raconter en détail les faits de cette ambassade, nous voulons dire seulement et en quelques mots que Nersès emporta avec lui la copie des délibérations et des lettres relatives à la proposition d'alliance des deux peuples (Arméniens et Grecs), ainsi que la copie des lettres écrites antérieurement par les patriarches Grecs, c'est-à-dire Jérémie, Germanus, Photius et autres¹¹⁰, qu'il se mit en chemin avec ses collègues et qu'arrivé à Constantinople, il présenta à l'empereur et au Patriarche les lettres de Léon et du Catholico Grégoire Abirad. Ces dernières lettres contenaient de grands éloges sur la sagesse du Lambrounien, et il y était considéré comme le seul qui fût capable de discuter, d'examiner, d'étudier et de résoudre des questions aussi délicates que celles pour lesquelles il était envoyé. L'enquête sur les dogmes de la foi et les rites, par lesquelles les deux peuples différaient, fut longue. Nersès répondit selon sa droite sagesse, faisant distinction entre les questions de dogmes et celles des rites. Il tomba d'accord sur quelques points principaux mais refusa d'adhérer à ce qui n'était point nécessaire, sachant fort bien que la nation arménienne ne l'accepterait pas. A la fin des fêtes de la Pentecôte, après avoir discuté et être revenu à plusieurs reprises sur les mêmes points touchant l'Église, et après avoir entendu bien des éloges des Grecs, Nersès, voyant ceux-ci s'obstiner à vouloir opérer des changements au rite des Arméniens et à vouloir en outre faire dépendre le Catholico d'Arménie du patriarche grec ou, tout du moins exiger que le premier fût consacré par ce dernier, Nersès, disons-nous, promit d'obtempérer à cette dernière demande si, toutefois, les Grecs voulaient se démettre du patriarcat d'Antioche en faveur des Arméniens et leur en abandonner le titre et le siège. Il stipula encore quelques autres conditions fort acceptables qui n'avaient pour but que de ne point froisser la fierté des Arméniens et de ne pas contrarier leur respect pour leurs vieilles traditions. Les Grecs ne voulurent souscrire à aucune de ces conditions; en même temps qu'ils mirent à néant leurs propositions, ils rendirent inutiles la condescendance et le bon-vouloir des Arméniens. Je ne saurais dire si c'est par affliction ou par dépit contre eux, que

¹¹⁰ Celles d'Athanase et de Manée, selon le manuscrit où j'ai puisé ce document. Le premier me paraît-être le patriarche d'Alexandrie qui siégeait vers la fin du V siècle et le second, Mennas, qui fut patriarche à Constantinople de 536 à 552. Leurs lettres ne nous sont pas parvenues, non plus que celle de Jérémie qui fut patriarche de 984 à 1012.